

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le douze février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, M. POULAERT

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. LECERF	procuration à	M. PERRET
Mme MONTAUCET	procuration à	M. LAPEBIE

ABSENTS :

Mme CAMBRONERO, Mme BISBAU, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26 à l'ouverture de la séance
27 au point n° 2020-02-001-DGS

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 28 à l'ouverture de la séance
29 au point n° 2020-02-001-DGS

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2020

Procès verbal de la séance du 19 décembre 2019

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Votants : 28
Votes exprimés: 28
Pour: 28

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès verbal de la séance du 19 décembre 2019

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
541	03/12	Marché 19TX21 lot 3 rénovation réseau plomberie école F. Concret modification de contrat n°1	Avenant au marché relatif aux travaux de ravalement et à la rénovation de l'école Félix Concret (Lot 3 Renovation du réseau plomberie) avec la SAS Anvolia 64	<u>Montant initial :</u> 46 433,76 € TTC <u>Nouveau montant :</u> 56 459,81 € TTC
542	03/12	Renouvellement de l'adhésion à l'association Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) pour l'année 2020	Renouvellement de l'adhésion à l'association Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) pour l'année 2020	300 €
543	04/12	DVCS - Jazz en Mars - Herman Family - 14.03.2020	Contrat avec Vintage Jazz Club Aquitaine dans le cadre du concert de Herman Family Singers lors du festival Jazz en Mars 2020	1 200 €
544	04/12	DVCS - Jazz en Mars - Dmitry Baevsky - 12.03.2020	Contrat avec l'Association d'Aide à la Diffusion des Productions Scéniques dans le cadre du concert de Dmitry Baevsky lors du festival jazz en Mars 2020	5 169,50 €
545	04/12	DVCS - Jazz en Mars - Richard Galliano - 13.03.2020	Contrat avec la SARL Richard Galliano Music dans le cadre du concert de Richard Galliano lors du festival Jazz en Mars 2020	8 440 €
546	04/12	prêt de salle acatt 21-12	Mise à disposition d'une salle municipale - Association Culturelle et Artistique de Turboméca Tarnos	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
547	09/12	Attribution marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de voirie et de pistes cyclables	Marché relatif à la maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de voirie et des pistes cyclables avec la sté INGEAU	17 588,80 € TTC
548	11/12	Modification de la régie d'avances pour le paiement des frais de déplacement des élus et des agents de la collectivité	Modification de la régie d'avances pour le paiement des frais de déplacement des élus et des agents de la collectivité	
549	11/12	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des vœux du maire	Contrat avec la Poste pour l'envoi en nombre des invitations des vœux du Maire	<u>Tarif par pli :</u> 0,43 €
550	12/12	convention utilisation préau et salle motricité école DURROTY - Mme Subercazes - le 17.12.19	Mise à disposition de locaux scolaires – Mme Subercazes, école Charles Durroty	A titre gratuit
551	18/12	Attribution marché d'assurance responsabilité civile	Marché relatif à l'assurance responsabilité civile, protection juridique et fonctionnelle avec la compagnie SMACL	15413,42 €
552	19/12	Attribution marché de maintenance ascenseurs portes et portails	Marché relatif à la maintenance des ascenseurs, portes et portails automatiques avec la sté Thyssenkrupp	3 750 € HT
553	20/12	convention mise à dispo ordinateur portable - école J. Mouchet Mme DARRENOUGUE	Mise à disposition d'un ordinateur portable de contrôle de VPI et TNI – Ecole Jean Mouchet, Mme Darrénougué	A titre gratuit
554	24/12	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Mars 2019	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois de mars 2019	360 € TTC
555	24/12	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Avril 2019	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois d'avril 2019	540 € TTC
556	24/12	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Mai 2019	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois de mai 2019	240 € TTC

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
557	24/12	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Juin 2019	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois de juin 2019	630 € TTC
558	24/12	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Juillet 2019	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois de juillet 2019	900 € TTC
559	24/12	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin Août 2019	Convention conclue avec l'organisme SAFRAN Helicopter Engines de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services Espace Technologique Jean Bertin – Mois d'août 2019	90 € TTC
560	30/12	DVCS - Médiathèque - Concert Zortzi - 11.01.2020	Contrat avec Scott Production dans le cadre du concert de Zortzi à la médiathèque	300 €
561	30/12	DVCS - Médiathèque - Ateliers scientifiques	Contrat avec l'association « Les petits débrouillards » dans le cadre de l'animation d'ateliers scientifiques à la médiathèque	404,50 €
562	30/12	DVCS - Médiathèque - Nuit de la lecture - 18.01.2020	Contrat avec Adrien Sautet dans le cadre d'une animation musicale lors de la Nuit de la lecture à la médiathèque	70 €
563	30/12	DVCS - Médiathèque - Expo 1er Empire	Contrat avec Marc Etcheverry dans le cadre d'une exposition et d'une conférence à la médiathèque	980 €
564	30/12	DVCS - Médiathèque - Rendez vous au jardin 2020	Contrat avec Patrick Bleno dans le cadre des ateliers « Rendez-vous au jardin » à la médiathèque	480 €
2020				
1	06/01	DVCS - Médiathèque - SAS le Fil de Café - février 2020	Contrat avec la SAS Le Fil Café dans le cadre de l'animation d'ateliers tricot à la médiathèque	240 € (2 ateliers)
2	06/01	DVCS - Médiathèque - Ateliers créatifs - 2020	Contrat avec l'association Ateliers Créatifs Ailleurs sous la pluie dans le cadre de l'animation d'ateliers à la médiathèque	210 € (3 ateliers)

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
3	06/01	DVCS - Médiathèque - Rendez vous bien être - 28.03.2020	Contrat avec la SAS Exuvie dans le cadre de la cession des droits de projection d'un film à la médiathèque	120 €
4	08/01	prêt de salle pcf 9 et 19-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti Communiste Français	A titre gratuit
5	08/01	prêt de salle tarnos ensemble 23-12, 7 et 15-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Tarnos Ensemble	A titre gratuit
6	08/01	prêt de salle autisme landes 20-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Autisme Landes	A titre gratuit
7	08/01	prêt de salle rando tourisme pedestre 18-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Randonnée Tourisme Pédestre	A titre gratuit
8	08/01	prêt de salle handi loisirs 104 - 4-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Handi Loisirs 104	A titre gratuit
9	08/01	prêt de salle ermend bonnal 8-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Choeur Ermend Bonnal	A titre gratuit
10	08/01	prêt de salle parti de gauche 13-12-19	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti de Gauche	A titre gratuit
11	08/01	prêt de salle parti de gauche 29-11-19	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti de Gauche	A titre gratuit
12	08/01	prêt de salle parti de gauche 21-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti de Gauche	A titre gratuit
13	08/01	prêt de salle parti de gauche 11-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Parti de Gauche	A titre gratuit
14	08/01	Avenant n°3 au contrat d occupation du domaine public signé le 1er février 2017 Logement Ecole Jean Jaurès - N°1	Avenant au contrat avec M. et Mme Alzoubi dans le cadre de la révision annuelle des loyers – Logement n°1 école Jean Jaures	<u>Ancien loyer :</u> 358,98 € <u>Nouveau loyer :</u> 363,28 €
15	08/01	prêt de salle club des ainés 9-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Club des Aînés	A titre gratuit
16	08/01	prêt de salle la république en marche janv; fev; mars sur Thorez	Mise à disposition d'une salle municipale – La République En Marche	A titre gratuit
17	08/01	prêt de salle la république en marche janv, fev, mars sur Dauga	Mise à disposition d'une salle municipale – La République En Marche	A titre gratuit
18	08/01	prêt de salle Hegaldi 8-12	Mise à disposition d'une salle municipale – AST Hegaldi Aerobic	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
19	08/01	prêt de salle club des ainés 12-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Club des Aînés	A titre gratuit
20	08/01	prêt de salle foncia 5-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Agence Foncia Bolling	A titre gratuit
21	08/01	prêt église des forges messe de Noël 24-12	Mise à disposition de l'église des Forges – Paroisse Catholique Notre Dame de l'Adour	A titre gratuit
22	08/01	prêt de salle la république en marche 16-12	Mise à disposition d'une salle municipale – La République En Marche	A titre gratuit
23	08/01	prêt de salle rando tour pedes 11-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Randonnée Tourisme Pédestre	A titre gratuit
24	08/01	prêt de église des forges ermend bonnal 15-12	Mise à disposition de l'église des Forges – Choeur Ermend Bonnal	A titre gratuit
25	08/01	prêt de salle rencontre et amitié 15 et 16-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Rencontre et Amitié	A titre gratuit
26	08/01	prêt de matériel eole 11-12	Mise à disposition de matériel municipal – Restaurant d'insertion EOLE	A titre gratuit
27	08/01	prêt de matériel mecadacq 12-12	Mise à disposition de matériel municipal – Sté MECADACQ	A titre gratuit
28	08/01	prêt de salle cos ccas 7-12	Mise à disposition d'une salle municipale – COS CCAS	A titre gratuit
29	08/01	prêt de salle rando tour pedes 18-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Randonnée Tourisme Pédestre	A titre gratuit
30	08/01	prêt de salle sicsbt 6-12	Mise à disposition d'une salle municipale - SICSBT	A titre gratuit
31	08/01	prêt de salle cab Maurel 9-12	Mise à disposition d'une salle municipale – Cabinet Maurel	A titre gratuit
32	08/01	prêt de salle les pescadous des lacs 17-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Association les Pescadous des Lacs	A titre gratuit
33	08/01	prêt de salle resto du coeur saison 19-20	Mise à disposition d'une salle municipale – Restos du coeur	A titre gratuit
34	08/01	prêt de salle soleil d asie 29-11	Mise à disposition d'une salle municipale – Soleil d'Asie	A titre gratuit
35	08/01	prêt de salle fo landes 5-12	Mise à disposition d'une salle municipale – FO Landes	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
36	09/01	DVCS - MAC - Concert Pierre et le loup - 01.12.19	Contrat avec Claire Borotra et la Sté Adequat dans le cadre du spectacle Pierre et le Loup	2 000 € + frais GUSO + frais de déplacement + frais d'agent artistique
37	13/01	Modification contrat 16FS010 Lot 2 mission CT	Avenant au marché de services pour la mission de Contrôle Technique Projet dans le cadre de la réhabilitation du Centre Technique Municipal suite à un allongement de la durée des travaux	<u>Montant initial TTC:</u> 19 998 € <u>Nouveau montant TTC :</u> 26 928 €
38	13/01	Modification contrat 16FS010 Lot 1 Mission SPS	Avenant au marché de services pour la mission SPS dans le cadre de la réhabilitation du Centre Technique Municipal suite à un allongement de la durée des travaux	<u>Montant initial TTC :</u> 23 448 € <u>Nouveau montant TTC :</u> 34 383 €
39	14/01	Avenant n° 6 au bail commercial entre la Ville de Tarnos et la société ATEXIS FRANCE	Avenant au bail commercial avec le sté ATEXIS France dans le cadre de la révision annuelle des loyers au Pôle de Services Jean Bertin	<u>Ancien loyer :</u> 1 233,84 € <u>Nouveau loyer :</u> 1 253,18 €
40	14/01	Avenant n°3 à la convention d'occupation entre la Ville de Tarnos et l'entreprise LGM	Avenant à la convention d'occupation avec la sté LGM dans le cadre de la révision annuelle des loyers au Pôle de Services Jean Bertin	<u>Ancien loyer :</u> 1 930,26 € <u>Nouveau loyer :</u> 1 958,88 €
41	14/01	Adhésion GE+ 2020	Renouvellement de l'adhésion au groupement d'employeurs GE+ pour l'année 2020	96 €
42	14/01	Marché 20FS02 nettoyage locaux bertin	Marché relatif au nettoyage des locaux du Pôle de Services Jean Bertin avec la sté ITEMS	Montant maximum annuel : 12 000 € HT
43	15/01	Prestation de service Karakoil contes pour bébé - Les Petits Matelots	Convention avec Karakoil Production dans le cadre du spectacle « Contes pour les bébés » présenté à la crèche Les petits matelots	1 463,40 € pour 9 représentations
44	15/01	Prestation de service Karakoil contes pour bébé - Les Moussaillons	Convention avec Karakoil Production dans le cadre du spectacle « Contes pour les bébés » présenté à la crèche Les Moussaillons	325,20 € pour 2 représentations
45	15/01	prêt de salle syndic Lousse 30-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Syndic Lousse	A titre gratuit
46	15/01	prêt de salle tous 12-02	Mise à disposition d'une salle municipale – Association TOUS	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
47	15/01	prêt de salle apel des forges 18-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Association des parents d'élèves de l'école des Forges	A titre gratuit
48	15/01	prêt de salle AAFS 22-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Association d'Aide Familiale et Sociale	A titre gratuit
49	15/01	prêt de salle imp de ming 19-01	Mise à disposition d'une salle municipale – Association Impasse de Ming	A titre gratuit

Arrivée de M. Poulaert

2020-02-001-DGS – Détermination du nombre de postes d'adjoints

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Votants : 26

Votes exprimés: 26

Pour: 26

MM. Roblès et Poulaert et Mme Faure ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

DECIDE de fixer à huit le nombre de postes d'adjoints au Maire

DIT que M. Gonzales et Mme Baulon deviennent respectivement 7^{ème} et 8^{ème} adjoints

2020-02-002-DGS – Tableau du Conseil municipal

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Mme Faure demande quel élu va être en charge de l'environnement

M. le Maire indique que, pour le mois restant avant la fin du mandat, il sera le référent.

Votants : 26

Votes exprimés: 26

Pour: 26

MM. Roblès et Poulaert et Mme Faure ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la lecture du tableau du Conseil municipal fixant le rang de chaque élu:

M. Jean-Marc LESPAGE	Maire
Mme Isabelle NOGARO	Maire adjoint
M. Alain PERRET	Maire adjoint
Mme Isabelle DUFAU	Maire adjoint
M. Francis DUBERT	Maire adjoint
Mme Anne DUPRE	Maire adjoint
M. Lucien HERVELIN	Maire adjoint
M. Christian GONZALES	Maire adjoint
Mme Gisèle BAULON	Maire adjoint
M. Alain COUTIER	Conseiller municipal
Mme Maryse SAINT AUBIN	Conseiller municipal
Mme Geneviève MONTAUCET	Conseiller municipal
Mme Danièle BIRLES	Conseiller municipal
M. Jean-Pierre DUBUS	Conseiller municipal
Mme Iris CAMBRONERO	Conseiller municipal
Mme Danielle DESTOUESSE	Conseiller municipal
Mme Martine PERIMONY-BENASSY	Conseiller municipal
M. Bernard LAPEBIE	Conseiller municipal
Mme Nicole CORRIHONS	Conseiller municipal
M. Thierry LECERF	Conseiller municipal
M. Christophe GARANS	Conseiller municipal
Mme Nelly PICAT	Conseiller municipal
Mme Catherine BISBAU	Conseiller municipal
Mme Elisabeth MOUNIER	Conseiller municipal
M. Thierry SALLABERRY	Conseiller municipal
M. Rodolphe AJA	Conseiller municipal
M. Emmanuel SAUBIETTE	Conseiller municipal
M. Stéphane LAURENT	Conseiller municipal
M. Antoine ROBLES	Conseiller municipal
Mme Virgine FAURE-DEFLANDRE	Conseiller municipal
M. Michel POULAERT	Conseiller municipal
Mme Marie-Ange DELAVENNE	Conseiller municipal
M. Gérard CLAVERIE	Conseiller municipal

2020-02-003-DGS – Indemnités des élus

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

Votants : 26

Votes exprimés: 26

Pour: 26

MM. Roblès et Poulaert et Mme Faure ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

DECIDE de maintenir :

- l'indemnité du Maire à 59,74 % de l'indice brut 1027
- l'indemnité des 8 adjoints à 19,81% de l'indice brut 1027
- l'indemnité pour 4 conseillers municipaux chargés d'une délégation à 5,46 % de l'indice brut 1027

DIT que que le montant global des indemnités précitées ne dépassent pas l'enveloppe globale annuelle des indemnités maximales pouvant être allouées au Maire et adjoints.

DIT que le montant de ces indemnités pourra être modifié en fonction de la revalorisation du point d'indice

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2020

M. Perret présente une note synthétique retraçant les informations financières relatives aux budgets primitifs de la Commune, de la Mission d'Action Culturelle et du Pôle de Services Jean Bertin Voir annexe n°1

M. Roblès remarque que depuis 2018, le nombre officiel d'habitants sur la Commune a baissé malgré les constructions nouvelles (12 717 habitants en 2018, 12 673 habitants en 2019 et 12 580 habitants prévus pour 2020). Il demande quelles sont les raisons de cette diminution.

M. le Maire explique que ces chiffres sont transmis par l'INSEE et fait part également de son étonnement quant à cette baisse de population.

Concernant l'attribution de compensation, M. Roblès, indique qu'il semblerait qu'une importante entreprise tarnosienne voit sa contribution au budget de l'intercommunalité baisser de 800 000 € et souligne que le système de Taxe Professionnelle Unique (TPU) est donc préférable.

M. Perret rappelle que l'attribution de compensation versée à la Ville par la Communauté de Communes du Seignanx est fixe depuis le passage en TPU en 2010. Il rajoute qu'en effet, c'est la Communauté de Communes du Seignanx qui supporte les différences de versement de la TPU mais souhaite souligner que, depuis 10 ans, la Communauté de Communes s'est enrichie de la TPU des entreprises tarnosiennes qui se sont implantées sur le territoire et qu'à son sens, cela représente plus de 800 000€.

M. le Maire insiste sur le fait que la Commune ne s'enrichit pas avec l'attribution de compensation car la Communauté de Communes du Seignanx n'a jamais changé le montant

de cette attribution malgré l'implantation de nouvelles entreprises et l'augmentation de la TPU.

Mme Faure indique que la Communauté de Communes réinvestit pour des projets sur Tarnos.

M. le Maire explique que ces projets sont loin de correspondre à ce que la Communauté de Communes perçoit du territoire tarnosien. Il confirme que la mise en place de la TPU a été une lourde perte pour Tarnos.

M. Perret indique qu'il a participé à la Commission communautaire des Finances et qu'au vu des propositions, les élus risquent d'être déçus du montant des investissements prévus pour Tarnos.

A partir du tableau reprenant les différents ratios et comparant Tarnos aux villes de même strate, Mme Faure indique que selon les sources les pourcentages ne sont pas les mêmes.

M. Bouvier, Directeur Général des Services, indique qu'il y a une erreur sur le ratio relatif aux dépenses de personnel et que la moyenne de Tarnos est de 62,29 % alors que la moyenne de la strate est de 59,30 %. Il rajoute qu'en 2016, la Ville se situait autour de 56 % et les communes de même strate autour de 53 % mais qu'aujourd'hui, les 2 ratios convergent autour de 60 %. Il souligne que cette évolution reflète les efforts que les collectivités ont du faire sur les dépenses de fonctionnement hors personnel suite à la baisse des dotations.

M. le Maire souhaite remercier M. Perret pour cette présentation et l'ensemble des services car, il insiste sur le fait que, la construction d'un budget est un travail très collectif.

Il rappelle le contexte dans lequel le mandat a débuté suite à l'annonce de Manuel Valls relative à la baisse des dotations aux collectivités dès le mois d'avril 2014. Il rajoute que, dans ce contexte, la Ville a été contrainte de prendre des dispositions qui ont permis de finir le mandat en respectant l'engagement pris auprès des électeurs de ne pas augmenter la fiscalité.

Il souligne que dans ce contexte, la Ville a également réussi à maintenir une bonne qualité de service dont les tarnosiens sont satisfaits au vu des retours que peuvent en avoir les élus.

Il rajoute que la situation financière de la Ville demeure saine notamment au regard du niveau d'endettement mais il précise qu'il faut rester vigilant.

2020-02-004-DR/FIN – Budget communal – Reprise anticipée du résultat 2019

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29

Abstention : 3 (MM. Roblès et Poulaert et Mme Faure)

Votes exprimés: 26

Pour: 26

Le Conseil municipal,

CONSTATE les résultats de l'exercice 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 1 - colonne 2)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	19 043 986,15	21 948 054,47	+ 2 904 068,32
	Résultats antérieurs (2018) reportés (ligne 002 du BP 2019)		5 792,51	+ 2 344,92
	Résultat à affecter	⇒		+ 2 906 413,24
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 1 - colonne 2)
Section investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	8 071 857,13	6 556 559,80	- 1 515 297,33
	Solde antérieur (2018) reporté (ligne 001 du BP 2019)		812 886,09	+ 812 886,09
	Solde global d'exécution	⇒		- 702 411,24
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement			
	Investissement	1 787 655	64 800	- 1 722 855
Résultats cumulés 2019 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		28 903 498,28	29 384 645,28	+ 481 147

Reprise anticipée 2019	Prévision d'affectation en réserves (invest. 1068)	⇒	+ 2 900 000
	Report en fonctionnement en 002 en recettes	⇒	+ 6 413,24

DECIDE la reprise par anticipation du résultat suivant :

	Montants
Résultat global de la section de fonctionnement 2019	2 906 413,24
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé	2 900 000,00
Reprise anticipée (report en fonctionnement 002 à inscrire au BP 2020)	6 413,24

2020-02-005-DR/FIN – Budget communal – Subventions 2020

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 24

Votes exprimés: 24

Pour: 24

MM. Lespade, Perret, Lecerf (par procuration) et Garans et Mme Nogaro ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

DECIDE d'allouer aux diverses associations les subventions dont les montants sont indiqués au regard de leur nom.

2020-02-006-DR/FIN – Budget communal 2020

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29

Abstention : 6 (MM. Lapébie, Laurent, Roblès et Poulaert et Mmes Montaucet et Faure)

Votes exprimés: 23

Pour: 23

Le Conseil municipal,

ADOPTE, chapitre par chapitre, le Budget 2020, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 32 874 200 €.

2020-02-007-DR/FIN – Budget communal – Taux d'imposition 2020

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29

Abstention : 3 (MM. Roblès et Poulaert et Mme Faure)

Votes exprimés: 26

Pour: 26

Le Conseil municipal,

DECIDE de maintenir pour l'exercice 2020 les taux d'imposition 2019 soit :

- Taxe d'habitation : 19,97 %
- Foncier bâti : 23,23 %
- Foncier non bâti : 56,10 %

2020-02-008-DR/FIN – Budget Mission d'Action Culturelle – Reprise anticipée du résultat 2019

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

CONSTATE les résultats de l'exercice 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 1 - colonne 2)
Section fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2019	113 110,34	113 547,00	+ 436,66
	Résultats antérieurs (2018) reportés (ligne 002 du BP 2019)		87,79	+ 87,79
	Résultat à affecter	⇒		+ 524,45
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 1 - colonne 2)

Section investissement	Résultats propres à l'exercice 2019	-	-	-
	Solde antérieur (2018) reporté (ligne 001 du BP 2019)	-	-	-
	Solde global d'exécution	⇒		-
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement	-	-	-
	Investissement	-	-	-
Résultats cumulés 2019 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		113 110,34	113 634,79	+ 524,45
Reprise anticipée 2018	Prévision d'affectation en réserves (invest. 1068)	⇒		-
	Report en fonctionnement en 002 en recettes	⇒		

DECIDE la reprise par anticipation du résultat suivant :

	Montants
Résultat global de la section de fonctionnement 2019	524,45
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé	-
Reprise anticipée (report en fonctionnement 002 à inscrire au BP 2020)	524,45

2020-02-009-DR/FIN – Budget Mission d’Action Culturelle 2020

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29
Votes exprimés: 29
 Pour: 29

Le Conseil municipal,

ADOpte, chapitre par chapitre, le Budget 2020, qui s’équilibre, tant en recettes qu’en dépenses, à la somme de 122 100 €.

2020-02-010-DR/FIN – Budget Pôle de Services – Reprise anticipée du résultat 2019

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29
Abstention : 3 (MM. Roblès et Poulaert et Mme Faure)
Votes exprimés: 26
 Pour: 26

Le Conseil municipal,**CONSTATE** les résultats de l’exercice 2019 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 1 - colonne 2)
Section fonctionnement	Résultats propres à l’exercice 2019	330 127,49	350 950,31	+ 20 822,82
	Résultats antérieurs (2018) reportés (ligne 002 du BP 2019)			
	Résultat à affecter	⇒		+ 20 822,82
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
		(colonne 1)	(colonne 2)	(colonne 1 - colonne 2)
Section investissement	Résultats propres à l’exercice 2019	275 243,14	339 467,98	+ 64 224,84

	Solde antérieur (2018) reporté (ligne 001 du BP 2019)	73 447,79		- 73 447,79
	Solde global d'exécution	⇒		- 9 222,95
Restes à réaliser au 31/12/2019	Fonctionnement			
	Investissement	8 659		- 8 659
Résultats cumulés 2019 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		687 477,42	690 418,29	+ 2 940,87
Reprise anticipée 2019	Prévision d'affectation en réserves (invest. 1068)	⇒		+ 20 822,82
	Report en fonctionnement en 002 en recettes	⇒		0

DECIDE la reprise par anticipation du résultat suivant :

	Montants
Résultat global de la section de fonctionnement 2019	20 822,82
Besoin de financement de la section investissement 2020 estimé	20 822,82
Reprise anticipée (report en fonctionnement 002 à inscrire au BP 2020)	0

2020-02-011-DR/FIN – Budget Pôle de Services 2020

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29

Abstention : 3 (MM. Roblès et Poulaert et Mme Faure)

Votes exprimés: 26

Pour: 26

Le Conseil municipal,

ADOPTE, chapitre par chapitre, le Budget 2020 du Pôle des Services Jean BERTIN, qui s'équilibre, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de 800 000 €.

M. Perret remercie l'ensemble des services pour leur implication et leur bonne gestion financière.

2020-02-012-DR/AG – Convention relative à la réalisation de l'adressage, de la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale pour les élections municipales

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat pour l'adressage, la mise sous pli et du colisage de la propagande électorale des élections municipales de 2020

2020-02-013-DGS – Cession de terrain à Monsieur et Madame Fernandes

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de céder à Monsieur et Madame Fernandes la parcelle cadastrée section AM n°848 d'une superficie de 204m²,

DIT que cette cession sera consentie moyennant le prix de 1 € (un euro)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

2020-02-014-DAP – Autorisation de dépôt d'autorisation d'urbanisme à l'association Ecolieu Lacoste et la SCIC Interstices Sud Aquitaine

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Votants : 28
Abstention : 3 (MM. Roblès et Poulaert et Mme Faure)
Votes exprimés: 25
Pour: 25
Mme Nogaro ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

DEMANDE à Monsieur le Maire de procéder à l'engagement de la collectivité dans le cadre de cette activité agro-écologique, par l'autorisation de dépôt des autorisations d'urbanisme par l'association ECOLIEU LACOSTE sur les parcelles cadastrées AD 20, 22, 23, 26, 28 et 31 et par la SCIC INTERSTICES SUD AQUITAINE sur les parcelles cadastrées AD 19, 27 et 33 et dans la limite de la durée du bail qui sera consenti.

2020-02-015-DGS – Convention annuelle avec le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Votants : 28

Votes exprimés: 28

Pour: 28

M. Lespade ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention 2020 à intervenir entre la Ville et le Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx.

AUTORISE Madame NOGARO, Maire adjointe déléguée, à signer cette convention.

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget 2020.

2020-02-016-DGS – Convention annuelle avec la SCIC Interstices Sud Aquitaine

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention 2020 à intervenir entre la Commune de Tarnos et la SCIC Interstices Sud Aquitaine

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention

INDIQUE que la dépense est inscrite au budget 2020

2020-02-017-DGS – Avenant à la convention avec l’association Habitat Jeunes Sud Aquitaine

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Votants : 27

Votes exprimés: 27

Pour: 27

M. Perret et M. Lecerf (par procuration) ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

APPROUVE l’avenant à la convention entre la Ville et l’association Habitat Jeunes Sud Aquitaine

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

DIT que la dépense est inscrite au budget 2020.

2020-02-018-DVCS – Conventions annuelles de partenariat avec les associations sportives et culturelles

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

Votants : 28

Votes exprimés: 28

Pour: 28

M. Garans ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

APPROUVE les Conventions de Partenariat à intervenir avec les associations sportives et culturelles relatives soit à l’attribution d’une subvention annuelle pour l’année 2020 et/ou au soutien de projet spécifique et/ou à la mise à disposition régulière d’installations sportives.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions de partenariat et tout autre document s’y rapportant

DIT que la somme nécessaire est prévue au budget.

2020-02-019-DVCS – Convention de partenariat avec l’Essor Cycliste Basque et le Vélo Club Tarnosien

Sur le rapport présenté par Monsieur Gonzales, Maire adjoint

Votants : 28

Votes exprimés: 28

Pour: 28

M. Garans ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention de partenariat pour l'essor cycliste basque 2020

2020-02-020-DR/FIN – Subvention exceptionnelle à l'association LIGAMS

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

M. Roblès demande si la course organisée par l'association LIGAMS passera par Tarnos.

M. le Maire confirme que la course passera par Tarnos sur un parcours de 5km.

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer à l'association LIGAMS une subvention d'un montant de 500,00 euros (cinq cents euros), afin de l'accompagner financièrement dans l'organisation de la course 2020 LA PASSEM, organisée du 30 avril au 3 mai prochain.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2020.

2020-02-021-PM – Convention de mise à disposition - ADAVEM

Sur le rapport présenté par Madame Dupré, Maire adjointe

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention conclue avec l'association « ADAVEM » pour la mise à disposition de personnes volontaires à un « stage de participation citoyenne » (intitulé SPC).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

DIT que cette intervention sera faite à titre gratuit.

2020-02-022-DEEJ – Association d'Aide Familiale et Sociale – Avenant à la convention financière

Sur le rapport présenté par Madame Baulon, Maire adjointe

Mme Faure demande pourquoi il y a cet écart entre le prévu et le réalisé sur 2019.

Mme Baulon explique qu'il y a eu une forte demande de places en crèche. Elle précise que le nombre d'enfants n'a pas forcément beaucoup augmenté mais que le nombre d'heures de

garde a connu une forte augmentation. Elle indique que certaines gardes journalières peuvent atteindre 10h.

Elle rajoute que sur des périodes qui étaient relativement calmes auparavant, le nombre de demandes a aussi augmenté (période estivale et vacances de Noël). Elle précise qu'en moyenne, le nombre d'heures de garde se situe à 5 000 heures par mois.

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'avenant à la convention d'objectifs 2019 à intervenir avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale prévoyant une contribution complémentaire de la commune pour l'année 2019 à hauteur de 15 244,86 € correspondant aux heures d'accueil supplémentaire délivrées aux familles Tarnosiennes en 2019

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant

2020-02-023-DEEJ – Convention CAF – Attribution d'une subvention et d'un prêt dans le cadre de la construction d'un bâtiment et acquisition d'équipements matériel et mobiliers pour le Centre de Loisirs

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE, la convention avec la CAF des Landes représentée par son directeur, Monsieur Antoine BIAVA, fixant les conditions et modalités des subventions accordées dans le cadre du projet .

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2020-02-024-DEEJ – Avenant à la convention de partenariat avec la CAF des Yvelines

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la CAF des YVELINES l'avenant à la convention d'accès à l'espace sécurisé « Mon compte partenaire », le contrat de service pris en application de ladite convention ainsi que les annexes correspondantes.

2020-02-025-DEEJ – Convention Aide aux vacances

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la CAF des Landes la convention concernant l'aide aux vacances versées pour les enfants de 3 à 17 ans révolus.

2020-02-026-DVCS – Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale

Sur le rapport présenté par Madame Dupré, Maire adjointe

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention exceptionnelle d'un montant de 503 € (cinq cent trois euros).

2020-02-027-DVCS – Dix ans de la médiathèque Les Temps Modernes – Demande de subvention auprès du Département des Landes

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

M. Roblès demande si la Ville a pensé à inviter Olivier Argot, premier Directeur de la Médiathèque.

M. le Maire confirme qu'il sera invité.

Concernant le nombre d'abonnés, M. le Maire rappelle que le nombre de documents empruntés est illimité, ce qui a pour conséquence que les familles utilisent une seule carte et non plus une carte par personne. Il rajoute que cette utilisation d'une carte unique explique la baisse du nombre d'abonnés mais que la Médiathèque continue d'accueillir en moyenne entre 350 et 400 visiteurs par jour.

Mme Dupré se demande si le prêt illimité n'a pas pour conséquence le fait que les parents viennent sans leurs enfants.

M. le Maire indique que ce n'est pas forcément le cas mais regrette que les enfants n'utilisent plus leur carte.

M. Poulaert demande si le prêt illimité ne pose pas de problème notamment sur le fait que les ouvrages peuvent manquer.

M. le Maire indique que le problème ne se rencontre pas car le prêt d'ouvrages est limité dans le temps, ce qui permet un bon roulement.

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

SOLLICITE la subvention la plus élevée possible auprès du Département des Landes soit 45 % du budget restant à charge de la Commune dans la limite de 5 000€.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

**2020-02-028-DVCS – Festival Jazz en Mars - Demande de subvention
auprès du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine**

Sur le rapport présenté par Monsieur Hervelin, Maire adjoint

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

SOLLICITE une subvention auprès du conseil régional de Nouvelle Aquitaine d'un montant de 5 000€ soit 10,5% du budget global du Festival.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

**2020-02-029-DAP – Convention pour une mission de maîtrise d'oeuvre
avec le Conseil départemental des Landes pour l'aménagement des
espaces publics – Avenue du 1^{er} mai et avenue Julian Grimau**

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention pour une mission de Maîtrise d'Oeuvre avec le Conseil départemental des Landes dans le cadre de l'aménagement des espaces publics sur l'avenue du 1^{er} Mai et l'avenue Julian Grimau.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite convention.

2020-02-030-DAP – Conventions pour l'enlèvement des déchets échoués entre les deux digues – Renouvellement de la participation financière

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles de co-financement entre la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie Bayonne Pays Basque pour les années 2019 et 2020,

CONFIRME le montant maximum de la participation communale annuelle à 10 000 €.

2020-02-031-DAP – Convention de servitude avec ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique sur le domaine privé de la Commune

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE la convention et les plans de servitude avec ENEDIS afin de formaliser les droits et les obligations de chacune des parties dans le cadre du passage de 2 canalisations électriques souterraines sur la parcelle 0719, Section AD depuis le poste P32 « Bourg » du domaine privé de la ville pour procéder au raccordement électrique de la résidence Olympe de Gouges.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférant.

2020-02-032-DR/CP – Modifications du marché de fourniture d'énergie, exploitation, maintenance des installations de chauffage, de ventilation et d'eau chaude sanitaire pour les membres du groupement de commandes

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

M. Lapébie demande pour quelle raison la Ville a décidé d'augmenter la température de 1 degré.

M. le Maire indique que la Ville a répondu favorablement à la demande des écoles et des crèches.

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de modifications de contrat sur le marché conclu avec la Société Engie Solutions concernant les prestations sur la nouvelle chaudière de l'école municipale de musique à compter du 1^{er} mars 2020 et jusqu'à la fin du contrat initial, la hausse de des températures de chauffage à 20,5°C à compter du 17 février 2020 et jusqu'à la fin du contrat initial, la nouvelle répartition des travaux pour le P3 pour un montant de 33 385,90 euros HT pour la durée du marché.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les modifications de contrat correspondantes.

DIT que les sommes sont prévues aux budgets.

2020-02-033-DR/CP – Groupement de commandes pour la passation du marché de travaux de la rue Georges Lassalle constitué par les villes de Boucau et Tarnos

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes constitué par la co-maîtrise d'ouvrage des Villes de Tarnos et Boucau pour la passation du marché de travaux concernant la rue Georges Lassalle,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes

2020-02-034-DAP – Convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la poursuite des missions de maîtrise d'oeuvre relatives aux travaux d'aménagement de la rue Georges Lassalle

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29

Votes exprimés: 29

Pour: 29

Le Conseil municipal,

VALIDE le principe d'une maîtrise d'ouvrage unique portée par la commune de Boucau pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre opérationnelle (phases ACT / DCE / VISA / DET / AOR / OPC) des études d'aménagement de la rue Georges Lassalle

APPROUVE la participation financière de la commune de Tarnos pour le financement de cette maîtrise d'œuvre, à raison de 50 % du montant soit un montant estimé pour chacune des communes à 11 625 € HT

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention

2020-02-035-DAP – Déclassement de deux scooters 125 cm³

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Votants : 29
Votes exprimés: 29
Pour: 29

Le Conseil municipal,

DECIDE de déclasser du domaine public communal pour les classer dans le domaine privé, deux scooters, Marque MBK 125 cm³,

ACCEPTTE la proposition de reprise de la Société NAZA Automobile pour un montant de 500,00 € pour les deux véhicules.

M. Roblès souhaite remercier les conseillers municipaux pour la travail accompli pour les tarnosiens durant le mandat, notamment au moment où les élus sont tant décriés. Il souhaite avoir une pensée spéciale pour Mme Baulon après 19 ans passés au sein de cette assemblée. Il rajoute qu'il a beaucoup apprécié de travailler avec elle lorsqu'il était dans la majorité municipale mais aussi lorsqu'il a fait partie de l'opposition.

Mme Baulon remercie M. Roblès et insiste sur le fait qu'elle a beaucoup aimé participer à la vie municipale durant ces 19 années. Elle remercie également les élus qui ont participé aux commissions, les services municipaux et les cadres sans qui le travail ne pourrait pas être fait.

Elle rajoute que les élus bénéficient d'un travail de qualité et d'une écoute extrême et que c'est très agréable de travailler ainsi. Elle conclut en disant qu'il faut continuer à travailler dans le respect de chacun.

M. le Maire lève la séance à 22h00

Tarnos, le 3 mars 2020

Le Maire,

Jean-Marc L'ESPADE





Le budget primitif constitue le second acte du cycle budgétaire (DOB) présenté au Conseil Municipal du 19 décembre 2019.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante dans les deux mois qui suivent le DOB et impérativement avant le 15 avril (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée) et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur, le Maire, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'auto-financement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par la taxe d'aménagement, par des dotations et subventions et par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la Ville comporte le budget principal et trois budgets annexes Le Pôle de service Bertin, le Lotissement Bertin et la Mission d'Action Culturelle.

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette synthèse, ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, doivent être mis en ligne sur le site internet de la commune.

Ce document présenté au Conseil Municipal a vocation à répondre à cette obligation.

NOTE DE PRESENTATION

SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF

2020 DE LA VILLE DE TARNOS

Conseil Municipal du 12 février 2020



Les données synthétiques de la situation financière des communes

INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES 2020- RATIOS -

Population 2020: 12 580 habitants

Informations financières - Ratios	BUDGETS		COMPTE ADMINISTRATIF
	TARNOS 2020 chiffres BP	TARNOS 2019 chiffres BP	MOYENNE DE LA STRATE CA 2018 (comptes des communes)
POPULATION	12 580 hab	12 673 hab	10 000 à 20 000 hab
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 542,13	1 512,2	1 200
2 Produit des impositions directes / population	686,80	663,6	554
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 709,78	1 694,5	1 336
4 Dépenses d'équipement brut / population	717,44	769,2	324
5 Encours de la dette / population	690,46	620,3	864
6 Dotation globale de fonctionnement / population	4,77	9,61	178
7 Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61,01%	60,89%	59,30%
8 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	94,84%	94,53%	
9 Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	41,96%	44,70%	
10 Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	40,38%	36,61%	67,10%
			40,17%

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en €/hab, les ratios 7 à 10 en pourcentage

Ratio 8 : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées.

Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée. a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement.

Ratio 9 : effort d'équipement de la collectivité

Ratio 10 : charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.



LE BUDGET PRIMITIF 2020

La construction de ce budget découle du débat d'orientation budgétaire (DOB) présenté le 19 décembre 2019

x Rappel des orientations du DOB

- Un contexte financier toujours préoccupant avec des incertitudes sur l'avenir en lien direct avec la baisse drastique des dotations de l'État et la suppression de la taxe d'habitation
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement avec l'ambition de maintenir un haut niveau de service public rendu à la population
- Ne pas augmenter les taux d'imposition
- Maintenir le niveau de subvention dédié aux associations
- Contenir l'évolution de la masse salariale
- Maintenir un endettement supportable et une bonne capacité de désendettement dynamique malgré la quasi-disparition de notre DGF
- Poursuivre les investissements nécessaires à l'entretien de notre patrimoine tout en assurant le financement de la réhabilitation de notre Centre Technique Municipal et le financement des travaux du Trambus

Les priorités du Budget primitif ont été définies sur cette base

x Le budget primitif est un document de prévision et d'autorisation

Cette année 2020 sera marquée par un nouveau mandat avec les élections municipales et communautaires les 15 et 22 mars. Aussi l'équipe qui sera élue disposera de toute latitude pour modifier la prévision budgétaire au lendemain de son élection.

x La structure budgétaire 2020

- la reprise des résultats 2019

Le budget 2020 reprend par anticipation le résultat de l'exercice 2019 marqué par un excédent important de la section de fonctionnement.

excédent de fonctionnement 2019	2 906 413,24 €
déficit d'investissement 2019	- 702 411,24 €

Cette reprise du résultat 2019 dès l'adoption du budget 2020 permettra :

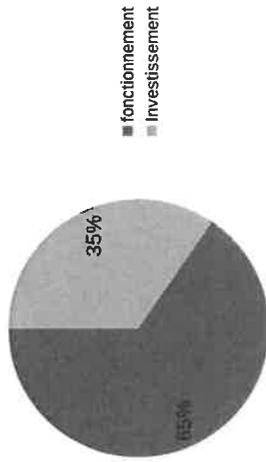
- de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2019 ; c'est à dire le déficit de la section d'investissement (- 702 411,24 €) et le solde des restes à réaliser 2019

(1 722 855 €)

- de financer une partie des nouveaux programmes d'investissement 2020

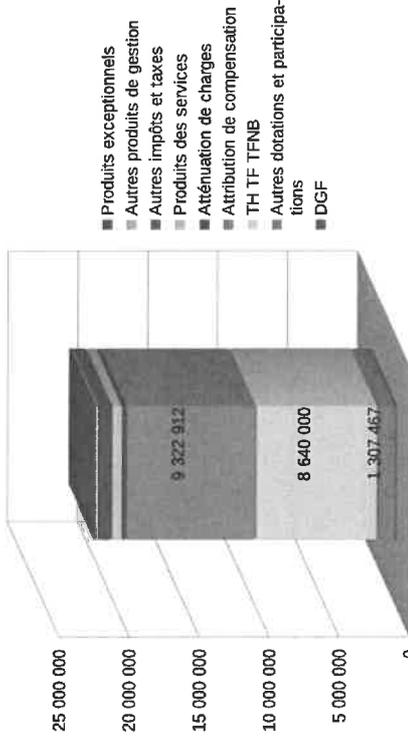
Vue d'ensemble du budget principal

Le budget 2020 s'élève à 32 874 200 €, dont 21 716 000 € en fonctionnement et 11 158 200 € en investissement

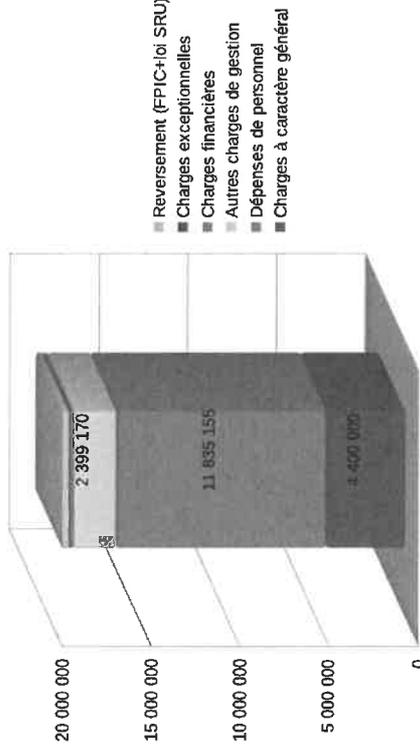


1) La section de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement
 (21 510 000 €)



Dépenses réelles de fonctionnement
 (19 400 000 €)



Aux écritures réelles s'ajoutent les écritures d'ordre :

En recettes : la dotation aux amortissements : 660 000 € et le virement à la section d'investissement (uniquement une recette prévisionnelle qui ne fait pas l'objet d'une réalisation) : 1 656 000 €

En dépenses : les travaux en régie : 160 000 € et les amortissements de subventions : 40 000 €

■ En recettes (21 510 000 € de recettes réelles)

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
DGF	637 550	325 763	235 474	126 639	60 000
Autres dotations et participations	1 093 916	1 167 206	1 156 207	1 279 240	1 247 467
TH TF TFNB	7 686 370	7 982 233	8 041 888	8 379 145	8 640 000
Attribution de compensation	9 368 570	9 368 570	9 323 608	9 322 912	270 000
Atténuation de charges	217 315	124 930	121 965	284 082	709 355
Produits des services	636 273	749 130	691 486	701 252	1 032 101
Autres impôts et taxes	703 543	924 476	967 140	1 053 054	1 300 000
Autres produits de gestion	133 661	120 659	107 611	126 566	0
Reversement lotissement Bertin			325 400	474 470	
Produits exceptionnels	41 250	1 645 993	1 037 435	62 269	97 752
TOTAL	20 518 452	22 408 963	22 008 214	21 810 325	21 509 587

Synthèse : principales évolutions des recettes 2020 :

- le produit fiscal augmente sensiblement (+ 260 855 €)
- inversement la DGF diminue à nouveau (- 66 639 €)
- pas de reversement d'excédent du lotissement Bertin en 2020

- Le produit des services

Ci-dessous les principaux produits des services, ces derniers sont relativement stables :

	2017	2018	2019	2020
Concession dans les cimetières	8 279	17 575	13 540	15 000
Redevance DSP CLSH	19 500	21 240	21 240	21 240
Ecole de musique	89 130	79 805	82 772	80 000
Ecole des sports	7 472	8 786	8 158	7 800
Service jeunesse	29 036	24 557	21 160	20 000
Crèches	167 261	164 781	163 806	164 000
Restauration scolaire	358 251	347 252	352 488	350 000
Total	678 929	663 997	663 164	658 040

- Les impôts et taxes

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
Produits TH TF TFNB	7 686 370	7 982 233	8 041 888	8 379 145	8 640 000

La prévision de cette année prend en compte :

- la revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 0,9 % pour la taxe d'habitation et 1,2 % pour la taxe foncière
- la livraison de logements neufs, mais également l'évolution du foncier entreprise et industriel.

Application en 2020 de la troisième phase du dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80 % des contribuables.

S'agissant des taux, ils demeurent identiques pour la onzième année consécutive, conformément à l'engagement du mandat.

- Les compensations de l'État

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
Compensation TP	17 440	5 428	0	0	0
Compensation TF	10 626	6 151	5 826	5 679	6 000
Compensation TH	165 321	251 848	263 809	269 858	269 000
TOTAL	193 387	263 427	269 635	275 537	275 000

- Les autres taxes

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
Taxe sur l'électricité	159 733	179 566	193 951	172 017	175 000
Taxe de séjour	37 641	23 358	59 023	63 154	50 000
Taxes emplacements publicitaires	21 947	115 657	93 973	86 359	90 000
Taxe droit de mutation	467 352	590 180	605 156	710 814	700 000
TOTAL	686 733	908 761	952 102	1 032 344	1 015 000

La plupart de ces taxes ont connu une hausse importante depuis 2017 :

- La taxe sur les emplacements publicitaires : jusqu'en 2017, la TLPE était appliquée uniquement aux dispositifs d'affichage publicitaire et depuis 2017 elle a été étendue aux enseignes.
- pour les taxes additionnelles aux droits de mutation, depuis ces 3 dernières années, l'exceptionnel dynamisme du secteur immobilier « ancien », au plan national et local, a entraîné des recettes supérieures aux prévisions budgétaires. On peut penser que cette tendance va perdurer dans notre agglomération et tout particulièrement à Tarnos.
- augmentation également des recettes relatives à la taxe de séjour, hausse principalement due au reversement de la taxe de séjour collectée par AIRBNB.

- Les dotations et subventions

- Le fonds de soutien aux rythmes scolaires et l'Aide Spécifique aux Rythmes Educatifs (ASRE) sont maintenus et versés en fonction des effectifs scolaires, soit une somme globale estimée à 66 000 € pour 2020.
- Légère hausse des recettes versées par les partenaires de la commune, CAF et CD 40, pour les 3 structures petite enfance, par contre, dans le cadre du partenariat avec SAFRAN pour la crèche St Exupéry, baisse de la participation 2020:111 712 €.
- Stabilité de la prévision du montant des recettes liées au contrat enfance jeunesse passé avec la CAF (318 000 €).
- La diminution DGF se poursuit, l'estimation de la DGF 2020 pour Tarnos est de :

60 000 €

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
DGF	1 449 673	1 072 604	637 550	325 713	235 471	126 639	60 000

• **DGF en euros par habitant :**

	Tamos 2018	Moyenne de la strate 2018	Tamos 2019	Estimation Tamos 2020
DGF/population	19 €	178 €	10 €	5 €

■ **En dépenses (19 400 000 € de dépenses réelles)**

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Prévisionnel 2020
Charges à caractère général	4 286 365	4 171 476	4 197 433	4 208 616	4 400 000
Dépenses de personnel	10 820 530	11 291 711	11 429 479	11 366 081	11 835 155
Autres charges de gestion	2 431 278	2 501 283	2 436 969	2 201 271	2 399 170
Charges financières	259 135	224 625	202 551	193 502	200 000
Charges exceptionnelles	4 495	13 462	9 854	13 787	53 505
Reversement (FPIC-loi SRU)	497 085	530 377	407 794	424 593	512 170
TOTAL	18 298 887	18 732 934	18 684 080	18 407 850	19 400 000

Synthèse : l'augmentation de ces dépenses prévisionnelles résultent de l'augmentation des charges à caractère général, des frais de personnel et des autres charges de gestion.

- Les charges à caractère général sont en hausse lorsque l'on compare le réalisé 2019 et le prévisionnel 2020 mais en baisse par rapport au prévisionnel 2019, volonté de contenir ces dépenses.
Au sein du chapitre 011, la contribution pour obligation de service public versée à l'Association pour le Centre de Loisirs est en hausse : 919 800 € en 2020 (902 937 € en 2019).

- **Les dépenses de personnel :**

Les crédits pour 2020 sont estimés à 11,83 m€ environ, soit 4,13 % d'augmentation. Pour rappel, l'année 2019 la dépense a été inférieure à la prévision budgétaire en raison de deux éléments importants.

- Des postes permanents qui sont restés vacants plusieurs mois dans l'attente de recrutement (44 mois agents) soit une dépense « non engagée » de 135 000 €
- Ces postes ont tous été pourvus.
- Plusieurs situations d'agents en arrêt maladie à demi traitement sur l'année 2019 (sur des pathologies lourdes et de longue durée) qui ont engendré plus de 130 000 € de « dépenses de personnel » non engagées.

Aussi, la dépense réalisée (11,36 m€) a donc été inférieure de 265 000 € à la prévision établie au budget prévisionnel 2019 (11,67 m€).

Pour le prévisionnel 2020, plusieurs facteurs ont été pris en compte : Il s'agit de :

- + 78 000 € qui concernent les mesures réglementaires et statutaires (revalorisations indiciaires, avancements d'échelon, GVT - glissement vieillesse technicité, revalorisation de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG...)
- + 50 000 € pour la cotisation assurance statutaire (nouveau contrat au 1er janvier 2020)
- + 50 000 € pour les mesures sociales en faveur des agents (participation employeur à la complémentaire santé et l'indexation du Ri sur le taux d'inflation) soit 178 000 €

Ces principaux éléments expliquent 440 000 € (environ) de hausse entre 2019 et 2020.

- **Les autres charges de gestion** sont en hausse du fait de l'augmentation :

- ▶ de la participation versée à l'école Notre Dame des Forges, ceci en raison de l'obligation de scolarisation des enfants à partir de 3 ans, cette participation s'élèvera aux alentours de 72 000 € (la commune percevra une compensation de la part de l'état).
- ▶ de la subvention d'équilibre au budget annexe du pôle des services (financement des travaux 2020)

- **La subvention versée au CCAS** est stable (420 000 €).

- L'enveloppe consacrée aux subventions aux associations est en hausse : 475 000 €, cette hausse est due à la subvention versée à nouveau au Comité des fêtes : 25 000 € (en 2019 pas de subvention versée au comité) et à une subvention de 10 000 € pour le projet du « site Lacoste » (tableau joint en annexe de la délibération relative aux subventions).

- **Stabilité des charges financières** (200 000 €)

- **Reversement du Fonds de péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC) et pénalité loi SRU :**

* La contribution de la Commune au FPIC pèse lourdement de nos finances au même titre que la diminution des dotations de l'État, le montant de la contribution 2020 peut être estimé aux alentours de 380 000 €.

* Le préèvement dû au titre de la loi SRU (quota de 25 % de logements sociaux) est estimée à 117 170 € en 2020. Une nouvelle mesure du dispositif devrait permettre de minorer cette amende en déduisant la subvention de fonctionnement versée à l'association Habitat Jeunes Sud Aquitaine, mais la préfecture ne semble pas considérer cette dépense comme une dépense déductible.

	2016	2017	2018	2019	2020
FPIC	431 778	420 354	383 061	375 606	380 000
Préèvement loi SRU	53 870	98 281	7 157	34 324	117 170
Total	485 648	518 635	390 218	409 930	497 170

■ L'autofinancement prévisionnel et l'épargne brute

Autofinancement prévisionnel (BP) et épargne brute (CA):

	2016	2017	2018	2019	2020
Autofinancement Prévisionnel BP	1 219 100	1 403 900	2 373 000	2 236 000	2 000 000
<small>Sans excédent de BP, prise en compte uniquement des dépenses et recettes statutaires</small>					
Epargne brute constatée au CA	2 182 000	2 043 000	1 971 000	2 866 000	

L'augmentation importante de l'épargne brute en 2019 est due :

- d'une part à **une diminution des dépenses réelles 2019** par rapport aux dépenses réelles 2018 :
 - * dépenses de personnel : - 63 000 €
 - * les autres charges de gestion : - 235 000 €
- d'autre part à **une forte augmentation de certaines recettes réelles de fonctionnement** par rapport à celles de 2018 :
 - * remboursement assurance statutaire : + 162 000 €
 - * fiscalité : TH TF TFNB : + 337 000 €
 - * droit de mutation à titre onéreux : + 107 000 €

2) La section d'investissement

■ Les recettes

- **La taxe d'aménagement :**

En 2019, le montant de taxe d'aménagement perçu était de 463 627 € avec notamment les programmes d'aménagement dans le domaine de l'habitat (Héphaïstos, St Nicolas). En 2020, le montant des recettes relatives à la taxe d'aménagement peut être estimé à 320 000 €.

- **Les cessions foncières pour le TRAMBUS :**

Une recette de 639 000 € est inscrite au budget 2020 pour les cessions foncières qui seront réalisées au profit du SMPBA dans le cadre des travaux du TRAMBUS (Pommères, Labat, Breton, Saint Martin).

- **Les subventions :**

- ▶ Subventions du FEADER (europe) et de l'État pour Natura 2000 : 12 800 €
- ▶ Subventions du CD 40 et de l'agence de l'eau pour l'arrachage de la jussie : 8 000 €
- ▶ Les amendes de police : estimées à près de 40 000 €

- **Le FCTVA :**

Perception en 2020 du FCTVA relatif aux dépenses 2019 éligibles (taux de 16,404%), soit une recette évaluée à 728 000 €.

- **Affectation de l'excédent de fonctionnement 2019 :**

L'excédent de fonctionnement 2019 (2 906 413,24 €) sera principalement affecté à la section d'investissement afin de financer le déficit d'investissement 2019 reporté, le solde des restes à réaliser 2019 et une partie des programmes d'investissement 2020.

- **L'emprunt :**

Pour financer les programmes d'investissement le montant prévisionnel du recours à l'emprunt sera de 3 511 200 €.

■ Les dépenses

- **Le remboursement du capital de la dette :** en 2020, le remboursement du capital des emprunts s'éleva à 1 000 000 €.

- **Les programmes d'investissement 2020 s'élevaient à près de 7,3 millions** (hors restes à réaliser), les principaux projets d'investissement concernent (détail joint aux documents budgétaires) :

- ▶ **Les bâtiments** pour près de 3 000 000 € avec notamment la poursuite des projets de reconstruction du centre technique municipal (1 277 000 €) et de mise en accessibilité des bâtiments (120 000 €), un programme « aire de jeux (60 000 €), le ravalement de façade de l'école R Lasplacettes (190 000 €), les études relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs (70 000 €)...
- ▶ **les programmes d'aménagement urbains / VRD / mobilité** pour 3 000 000 € avec notamment la participation au Trambus (700 000 €), le premier acompte de la participation pour la voie de contournement (375 000 €), les voiries Léline (215 000 €), Matisse (270 500 €), des érables (209 000 €), la piste cyclable Lacroix (160 000 €)...
- ▶ **des acquisitions foncières** avec des « portages EPFL » (Lagarde, SOLANA, CARRERE et ARNAÏZ) et des acquisitions réalisées directement par la commune : acquisition Santiago (350 000 €) (dans l'hypothèse où l'EPFL ne procéderait pas au portage foncier en 2020), acquisition Darmendaritz (10 000 €)...
- ▶ **des acquisitions de véhicules, de mobiliers et de matériels** pour les services.

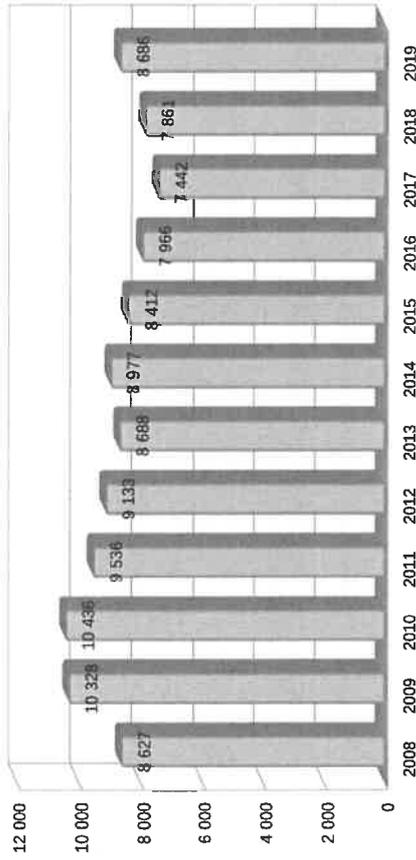
3) La dette et les engagements financiers de la collectivité.

- La dette : l'encours de la dette au 01 janvier 2020 s'élève à 8 686 000 €.

Soit un endettement de 690 € par habitant. Pour rappel l'endettement est inférieur à la moyenne des communes de même strate 864 € (source « comptes des communes » pour l'année 2018).

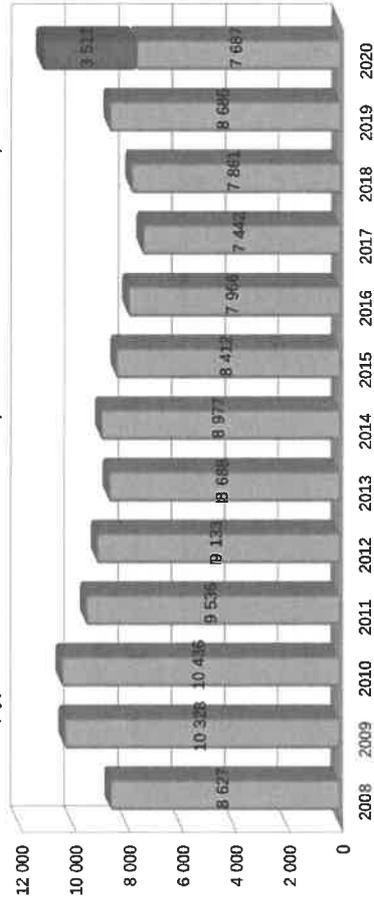
Evolution de l'endettement depuis 2008

Encours de la dette au 31 décembre des exercices



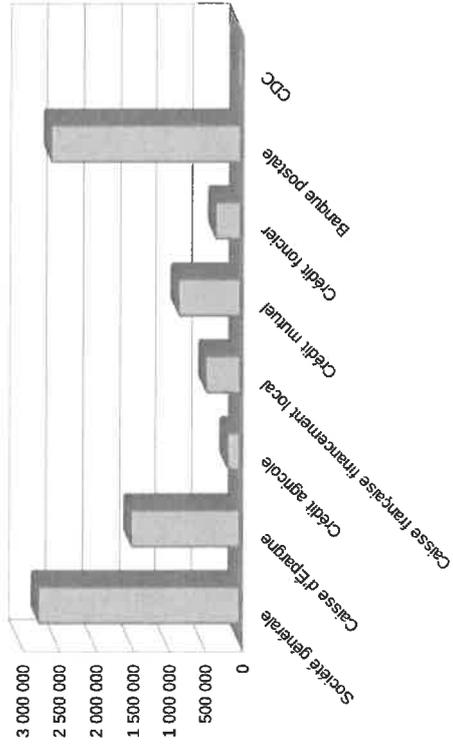
Simulation encours de la dette au 31/12/2020

(hypothèse de réalisation d'un emprunt de 3 511 000 € en 2020)



En **bleu foncé** la zone sur laquelle s'établira l'encours au 31/12/2020 selon le niveau d'emprunt effectivement réalisé, soit un encours de 11 198 000 € pour un emprunt de 3 511 000 € en 2020. Avec un encours de 11 198 000 € le ratio Klopfer peut être estimé à **5,57 années**.

Encours par prêteurs au 01/01/2020



Répartition de l'encours par type de taux

En 2020, la commune ne dispose que de contrats à taux fixe dans son stock de dette.

- Les engagements financiers de la collectivité

Liste des organismes pour lesquels la commune :

a) ...détient une part de capital :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	MONTANT
EOLE	Sté coopérative d'intérêt collectif	4 100,00
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR	Sté locale d'épargne	196,00
SCIC PERF (pôle «étude recherche formation)	Sté coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM	1 525,00
SCIC « LEGUMES PRO »	Sté coopérative d'intérêt collectif	5 000,00

b) ... a garanti un emprunt :

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE
XL HABITAT	Office public HLM
COLIGNY	Entreprise sociale pour l'habitat
COL (comité ouvrier du logement)	Sté coopérative d'intérêt collectif HLM
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION



Tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement

	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01 de l'exercice	Annuités de l'exercice	Intérêts de l'exercice	Capital de l'exercice
XL HABITAT (estimation)	154 293,64	12 409,53	7 777,29	663,36	7 093,93
COLIGNY	1 310 741,00	722 967,38	60 275,02	14 151,92	46 123,10
COL	6 021 416,70	5 297 402,68	188 095,69	60 857,81	127 237,91
CBE (estimation)	537 500,00	432 547,56	36 095,23	13 083,85	23 011,38
TOTAL	8 023 951,34	6 465 327,15	292 243,23	88 776,94	203 466,32

Pour mémoire, les garanties d'emprunt au bénéfice de personnes morales de droit public ne sont soumises à aucune disposition particulière. Par contre s'agissant des personnes privées, les garanties d'emprunt sont encadrées par 3 règles prudentielles cumulatives, visant à limiter les risques :

- 1- plafonnement pour la collectivité : une collectivité ne peut garantir plus de 50 % du montant total de ses recettes de fonctionnement
- 2- plafonnement par bénéficiaire : le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne doit pas être supérieur à 10 % du montant total susceptible d'être garanti
- 3- division du risque : la quotité maximale susceptible d'être garantie par une ou plusieurs collectivités sur un même emprunt est fixée à 50 %.

Ces ratios prudentiels ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations en lien avec le logement social.

Pour rappel, à ce jour, Tarnos n'a accordé sa garantie que pour des opérations en lien avec le logement social sauf la garantie accordée au CBE pour la réalisation du pôle de coopération (garantie à hauteur de 25 % du montant de l'emprunt).

c) ...a versé une subvention supérieure à 75 000 €

BENEFICIAIRE D'UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 75 000 EUROS

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	NATURE	MONTANT
HABITAT JEUNES SUD AQUITAINE	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	119 789 €
COMITE DE BASSIN D'EMPLOI	ASSOCIATION	FONCTIONNEMENT	105 000 €



- liste des délégués de service public :

LISTE DES DÉLÉGUÉS DE SERVICE PUBLIC

NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE	DOMAINE D'ACTIVITE
Association pour le centre de loisirs de Tarnos	Association	Accueil de loisirs sans hébergement

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes permettent d'identifier certaines activités de notre collectivité.
2 budgets annexes feront l'objet d'un budget en 2020.

1. LA MAC (Mission d'Action Culturelle)

Ce budget retrace les actions de la Ville dans l'animation culturelle.

Ce budget s'équilibre à 122 100 € :
- 74 500 € pour la saison culturelle et l'animation de la médiathèque.
- 47 600 € pour Jazz en Mars.

2. LE POLE DE SERVICES

Ce budget annexe porte sur l'entretien du bâtiment de l'Espace Technologique Bertin.

En fonctionnement : 457 000 € (entretien, charges à caractère général, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, virement à la section d'investissement).

En investissement : 343 000 € dont 8 659 € des restes à réaliser 2019 et 84 000 € pour financer de nouveaux travaux d'investissement : dissociation ERP suite à la commission de sécurité, dalles de bois à changer sur la terrasse, remise en état des installations électriques, renouvellement portail avec contrôle accès, réparation membrane toiture ...

3. LE LOTISSEMENT BERTIN

Concernant le lotissement Bertin, avec la vente du lot N° 8 en 2019, il ne reste plus que le lot N° 5 de disponible (426 190 € HT). Depuis 2018, ce budget annexe est excédentaire, l'excédent annuel résultant des ventes de lots est reversé au budget principal de la commune, aussi, la trésorerie préconise de ne rien prévoir sur ce budget en 2020, d'envisager la clôture de ce budget et la vente du dernier lot sera pris en compte dans le budget principal de la commune.

